

Le 08/01/2018

COMMUNE DE BOUIN

85230

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

**INFORMATION CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA
CONCESSION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Par délibération N°DCM 2017_12_84 en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN a décidé de confier la délégation de service public de l'assainissement collectif à la **SAUR** à compter du 1^{er} janvier 2018.

La durée du contrat est de 6 ans.

Les tarifs sont les suivants :

- Partie fixe de la rémunération par usager : 18.14 € HT
- Partie proportionnelle par M3 consommé : 0.522 € HT
- Branchement type (sur la base d'un chantier type) : 1297 € HT

Renseignements auprès de la SAUR :

Au bureau : 4 Rue Marcel Pagnol 85300 CHALLANS

Lundi – mercredi et jeudi de 8h à 9h

Mardi et Vendredi de 9h à 13h

Téléphoniquement :

De 8h à 19h : 02.51.37.01.09

En dehors de ces horaires : 02.51.37.03.08